

Qu'entend Kant par *transcendental* ?

Mise à jour : 11/07/2017

Ce texte est extrait de :

[Dictionnaire des idées de Kant](http://www.danielmartin.eu/Philo/Vocabulaire.pdf) [Vocabulaire de la Critique de la raison pure](http://www.danielmartin.eu/Philo/Vocabulaire.pdf)

(<http://www.danielmartin.eu/Philo/Vocabulaire.pdf>)

On peut s'y reporter pour utiliser les liens expliquant les termes soulignés. Les références comme K110 indiquent les pages où se situent des citations de la traduction de la *Critique* utilisée dans le dictionnaire ci-dessus.

Difficulté de trouver une définition du mot *transcendental*

Dans la *Critique de la raison pure*, Kant emploie cet adjectif des milliers de fois sans jamais le définir explicitement. On trouve cependant des définitions partielles, comme :

- K110 - "Je nomme *transcendantale* toute connaissance qui s'occupe en général moins d'objets que de notre *mode de connaissance* des objets, en tant que celui-ci doit être possible à priori. Un système de tels concepts s'appellerait philosophie transcendante." On peut donc définir celle-ci comme suit :

La philosophie transcendante est un système comprenant l'ensemble des règles de recherche, de formation et d'utilisation des intuitions pures et des concepts à priori pour définir des connaissances sûres.

- [56] pages 80-81 : "Le mot transcendental qui, chez moi, signifie toujours un rapport de notre connaissance non pas aux choses mêmes, mais seulement à la faculté de connaître..."

Ces exemples sont trompeurs, dans la mesure où une connaissance d'objet des sens a pour sources l'interprétation et l'entendement. La connaissance transcendante dont il s'agit, dans ces exemples, est celle de *l'origine a priori* des concepts d'une connaissance, qui ne peut être ni la faculté d'expérience, ni les facultés de spéculation transcendante ou métaphysique.

Je possède 3 vocabulaires de Kant et 2 dictionnaires de philosophie, mais un seul de ces ouvrages ([19]) donne une définition utilisable, qui distingue 4 cas d'emploi : j'en reprends et complète la classification dans cet article.

Orthographe

Transcendental est parfois écrit avec un "e" : *transcendental*. Le dictionnaire de l'Académie [13] écrit *transcendantal*, orthographe reprise dans ce texte.

Ne pas confondre transcendental avec transcendant.

Objet de l'adjectif transcendental

Transcendental s'applique à un concept, en s'opposant :

- Tantôt à empirique, en deux sens différents décrits ci-après en A)-1 et A)-2 ;
- Tantôt à transcendant ;
- Tantôt à métaphysique.

Trois origines possibles d'un concept

Un concept peut provenir de l'une des origines suivantes :

- Une expérience (sensibilité et entendement), les deux souches citées par Kant ;
Exemple : K371 – "Le Moi pensant, l'âme (nom dont on se sert pour désigner l'objet transcendantal du sens interne), est simple..."
- Une spéculation transcendante, comme l'action de Dieu ;
- Une spéculation métaphysique.

Déduction, existence ou usage

Dire qu'un concept a une certaine origine, c'est dire qu'il existe pour ce concept :

- Soit une possibilité de déduction depuis cette origine ;
- Soit une condition d'existence ou d'usage due à cette origine.

Exemple 1 :

Le concept d'un objet qui a une représentation *a priori* utilisée *a priori* est transcendantal ; (un concept est toujours associé à une représentation et réciproquement).

Exemple 2 :

K443 – "Supposons qu'il y ait une liberté au sens transcendantal, constituant une espèce particulière de causalité d'après laquelle les événements du monde pourraient avoir lieu [sans respecter une loi de la nature], c'est-à-dire un pouvoir de commencer absolument un état [un pouvoir d'apparition d'une situation physique sans cause efficace], par conséquent aussi une série de conséquences de cet état : dans ce cas, ce n'est pas seulement une série qui commencera absolument sous l'effet de cette spontanéité, mais c'est aussi la détermination de cette spontanéité elle-même à produire la série, c'est-à-dire la causalité, en sorte que rien ne précède par quoi l'action qui intervient ainsi soit déterminée selon des lois constantes."

Exemple 3 :

Une condition à priori de la forme de l'expérience est transcendante.

Définition de l'origine transcendante d'un concept ou d'une connaissance

Les trois origines ci-dessus ne couvrent pas toutes les provenances possibles d'un concept ou d'une connaissance, ou de sa règle de déduction.

Exemple : une intuition pure (concept à priori comme le temps, l'espace ou le nombre entier) ne résulte d'aucune d'entre elles.

D'où la définition :

Est transcendantal(e) tout concept, toute règle de déduction ou d'usage dont l'origine et l'usage sont *a priori*, et l'origine autre que les facultés d'expérience, de spéculation transcendante ou de spéculation métaphysique.

Conditions formelles d'existence d'un concept

K296 – "Pour tout concept [[d'objet des sens](#)] se trouvent requises, premièrement, la [forme](#) logique d'un concept (de la pensée) [en général](#), et ensuite aussi, deuxièmement, la possibilité de lui donner un objet [physique] auquel il se rapporte. Sans ce dernier, il n'a pas de sens et est totalement vide de contenu..."

Ainsi, la justification d'une validité *à priori* d'un concept pour décrire un objet des [sens](#) est transcendantale, car elle n'est ni empirique, ni transcendante, ni métaphysique.

Il y a nécessairement un *domaine transcendantal de la pensée* d'où découlent des règles d'usage de l'entendement et de la raison.

Origine d'une nécessité

K183 – "Au fondement de toute [nécessité](#) se trouve toujours une condition transcendantale." (Par définition, est nécessaire ce dont le contraire est impossible.)

Exemple : [Nécessité de l'aperception transcendantale](#).

Connaissance par concepts de la possibilité d'un principe réel ou d'une causalité

K510 – Par de simples concepts, on ne peut connaître *à priori* la *possibilité* d'un principe réel ou d'une causalité ; une telle possibilité est, par définition, [transcendantale](#). C'est par exemple le cas de la [liberté](#) par rapport aux [lois de la nature](#), concept d'usage [transcendant](#) qui est une [Idée transcendantale](#) ([concept de la raison pure](#)).

Signification détaillée de transcendantal – Exemples

A) Transcendantal par opposition à empirique

1. Toute *condition a priori* de la connaissance est transcendantale.

Est transcendantal par opposition à empirique ce qui est une *condition à priori de la connaissance* et non une [donnée](#) de [l'expérience](#). Exemples de conditions :

- Les [principes de l'usage de l'entendement pur](#), en tant que [règles](#) à priori de la connaissance, sont transcendantsaux.
- [L'aperception transcendantale](#), en raison de la nécessité de principe qui exige, en face de la multiplicité des [sensations](#) et des [sentiments](#), un sujet un et identique auquel ils soient rapportés : il faut donc une [règle de synthèse de l'aperception valable pour tous les contenus de divers](#).

K170 - "J'appelle [...] l'explication de la manière dont des *concepts* peuvent se rapporter *à priori* à des objets leur [déduction transcendantale](#), et je la distingue de la déduction [empirique](#), laquelle montre de quelle façon un concept est acquis par [expérience](#) et par [réflexion](#) sur celle-ci, et ne concerne donc pas la légitimité de ce concept, mais le fait d'où procède sa possession."

C'est par déduction transcendantale que les concepts [d'espace](#), [temps](#), et [catégories](#) se rapportent à priori aux objets.

K575 – "On ne peut se servir avec sûreté d'un concept *a priori* sans avoir mis en œuvre sa déduction transcendantale. Les [Idées de la raison pure](#) n'autorisent, il est vrai, nulle déduction du type de celle des [catégories](#) ; si elles doivent toutefois avoir au moins quelque validité objective, même de caractère indéterminé, et ne pas représenter simplement de vains êtres de raison (*entia rationis ratiocinantis*), une déduction doit absolument en être possible..."

K171 – L'unique mode possible de déduction d'une [connaissance](#) pure à priori est le mode transcendantal.

Savoir que *l'expérience à priori* d'un [phénomène](#) est possible est transcendantal, comme sont transcendantales toutes les conditions de [possibilité de l'expérience](#).

Savoir qu'une expérience peut être conforme à son objet est aussi transcendantal.

K175 note a – "Or il y a trois sources [originaires](#) [[facultés](#)] qui contiennent les conditions de la possibilité de toute *expérience* [c'est-à-dire d'une [perception](#) avec ce qu'elle [donne](#) ou qui en est abstrait] et ne peuvent elles-mêmes être dérivées d'aucun [pouvoir](#) de l'esprit : [sens](#), [imagination](#) et [aperception](#)."

Ces pouvoirs possèdent, outre leur usage *empirique*, un usage *transcendantal*, qui concerne exclusivement la [forme](#) et est possible à priori.

Critique transcendantale :

K111 – [La] "[critique](#) transcendantale [...] a pour projet, non d'élargir les *connaissances* elles-mêmes, mais simplement de les rectifier. [...] Elle doit fournir la [pierre de touche](#) de la valeur ou de l'absence de valeur de toutes les connaissances *à priori* [...]. Une telle critique est par conséquent une préparation, dans la mesure du possible, à un [organon](#), et, si celui-ci devait échouer, du moins à un [canon](#) de ces connaissances."

2. Toute *étude ou philosophie* qui a pour objet les [formes](#), [principes](#), ou [idées à priori](#) dans leur rapport [nécessaire](#) avec l'expérience est transcendantale :
 - [Esthétique transcendantale](#) et [logique transcendantale](#) ;
 - [Analytique transcendantale](#) et [Dialectique transcendantale](#) ;
 - [Déduction transcendantale](#), etc.

Transcendantal, en ce sens, est synonyme de *critique* : la *Logique transcendantale* est opposée à la [logique commune ou générale](#) en ce que celle-ci n'envisage la forme logique que dans les rapports des connaissances entre elles, tandis que la première recherche l'origine de nos connaissances relatives à des objets.

En ce sens-là, l'opposé de transcendantal est [général](#) : [La logique transcendantale \(critique\) s'oppose à la logique générale](#).

Différences entre usages transcendantal et empirique

K147 - L'usage de *l'espace* à propos d'objets *en général* [c'est-à-dire qui existent ou non, indépendamment de leur description et de leur signification] est lui aussi transcendantal ; en revanche, s'il est limité exclusivement à des objets des [sens](#), il est *empirique*. La différence entre les usages transcendantal et empirique appartient donc uniquement à la critique des connaissances, et elle ne concerne pas la relation de celles-ci à leur objet.

K296 – "L'usage transcendantal d'un concept, dans un quelconque [principe](#), est celui qui consiste à le rapporter à des choses *en général* et [à des choses] [en soi](#), tandis que l'usage *empirique* intervient quand il se rapporte seulement à des phénomènes, c'est-à-dire à des objets d'une [expérience possible](#)." Or seul l'usage empirique est valable, l'usage transcendantal ne l'étant pas.

K331 – "Les principes de *l'entendement pur* [...] doivent être simplement d'un usage empirique, et non pas d'un usage transcendantal, c'est-à-dire tel qu'il s'étende au-delà des limites de l'expérience."

Voir [Idéalisme de Kant - Idéalismes empirique, critique et transcendantal](#).

B) Transcendental par opposition à transcendant : cas d'un principe immanent

Étant donné un principe [immanent](#) (dont l'usage est limité à l'expérience possible), on dit qu'on en fait un usage transcendantal quand on l'applique hors de ces limites, c'est-à-dire quand on le rapporte aux choses en général et en soi, et non pas seulement aux phénomènes qui peuvent être l'objet d'une expérience. Cet usage faussé par [l'imagination](#) conduit à des erreurs par confusion entre transcendantal et [transcendant](#). (K297 note b) - Voir [Apparence – Apparence empirique - De l'apparence transcendantale](#).

C) Transcendental par opposition à métaphysique

Un principe est *transcendantal* en tant qu'il énonce une condition générale à priori de l'expérience, considérée simplement comme expérience et sans autre [détermination](#) particulière. Il est *métaphysique* s'il énonce une règle à *priori*, permettant d'étendre, sans nouveau recours à l'expérience, la connaissance d'un objet dont le concept est déjà donné par celle-ci.

Ainsi, le principe à *priori* que tout changement d'une [substance](#) doit avoir une [cause](#), est transcendantal ; et le principe que tout changement d'une substance corporelle doit avoir une cause [extérieure](#) (principe également à *priori*), est métaphysique, parce qu'il suppose le concept empirique de corps, en tant qu'objet mobile dans l'espace.

Exemple d'Idée transcendantale

Voir [Liberté au sens cosmologique](#).

Idéalité transcendantale des phénomènes

Voir [Idéalité](#).

Psychologie transcendantale : fonctions d'acquisition de l'expérience

Les [fonctions](#) permettant l'acquisition de l'expérience, que ce soit par *les sens (externe et interne)*, *l'imagination* ou *l'aperception*, sont appelées *fonctions de la psychologie transcendantale*.

Fonction transcendantale de l'imagination

Voir [Imagination productrice \(K210\)](#), appelée aussi [productive \(K192\)](#).

Usage transcendantal de la raison et vérité

K220 - L'usage transcendantal de la raison (nécessairement dans le cadre de la logique transcendantale, donc limité aux connaissances pures à priori) n'a aucune valeur objective [pour des objets physiques] et n'appartient pas à la logique de [vérité](#).

Nature d'un objet transcendantal

K463 – Question piège : « Quelle est la nature d'un objet transcendantal ? »

Selon le dictionnaire [\[13\]](#) la nature d'une chose est l'ensemble des qualités ou propriétés qui la définissent, qui lui confèrent son identité.

Or, [d'après sa définition](#), un objet transcendantal ne pourrait être ni [donné](#) (dans une [expérience](#)), ni résulter d'une pensée déductive, transcendantale ou métaphysique.

Un tel objet est une abstraction comprise à priori, comme un point ou un nombre entier. On ne peut le définir à partir de concepts plus évidents : *un objet transcendantal n'a pas de nature* ! Il vaut mieux parler de son origine, qui est négative, définie à partir de ce qu'elle n'est pas.

Exemple : [L'objet transcendantal, cause sensible inconnue de nos représentations](#).

[Daniel MARTIN](#)